Conseil des droits de l’homme

41e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Bahreïn**

Genève, le 7 novembre 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Bahreïn et formule les recommandations suivantes:

1. Réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort et les limiter aux crimes les plus graves, conformément à l’article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Réviser la Loi sur la presse, l’impression et la publication afin de garantir la protection de la liberté d’expression, en ligne et hors ligne, conformément à la cible 16.10 des Objectifs de développement durable.
3. Collaborer avec les procédures spéciales des Nations Unies et accepter les demandes de visite des rapporteurs spéciaux sur la torture et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.
4. Réviser le droit du travail pour assurer une protection égale aux travailleurs domestiques et intégrer pleinement ceux-ci dans la loi du travail pour le secteur privé 36 (2012), ainsi que dans le décret (59) 2018 concernant la discrimination et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Je vous remercie.